



BIENTOT LA FIN DE L'IMPUNITÉ POUR LES MILITAIRES ?

Au Brésil, pour la première fois depuis la fin de la dictature militaire (1964-1985), l'impunité accordée aux auteurs du coup d'Etat et aux militaires ayant mis en œuvre la politique de sécurité nationale, a été mise en question. Tout d'abord, la présidente, Dilma Roussef, a interdit la traditionnelle célébration du coup d'Etat, baptisé « *Révolution nationale* » par les militaires, et créé une Commission de la vérité. Ensuite, des groupes de jeunes ont pris la relève des anciens prisonniers, des victimes de la dictature pour dénoncer les crimes commis à l'époque et réclamer l'abolition de la loi d'amnistie votée en 1979, empêchant toute action judiciaire contre les responsables. Ils ont organisé des manifestations de protestation à l'image des manifestations organisées par l'association *Hijos* en Argentine d'abord, puis dans d'autres pays d'Amérique latine ayant connu des dictatures. Ces jeunes ont commencé à organiser des manifestations baptisées « *escraches* » en Argentine, soit la dénonciation publique de présumés auteurs de torture ou d'assassinat. Dans le même temps, des actions en justice sont intentées contre des militaires, pour que soit reconnue leur responsabilité dans la disparition de jeunes, accusés d'être des « *guerrilleros* ». Au Brésil, pendant la dictature plus de 475 personnes ont été assassinées ou portées disparues, 50 000 ont été emprisonnées et plus de 20 000 torturées, dont l'actuelle Présidente.

Contrairement à l'Argentine, au Chili et à l'Uruguay, où les mouvements de revendication d'annulation de l'amnistie et de jugement des militaires responsables sont apparus très tôt, dès le retour de la démocratie, au Brésil, l'opinion publique ne posait pas la question de l'illégitimité de la loi d'amnistie. Les victimes, organisées dans des associations telles que *Colectivo Memoria y Verdad* ou *Tortura nunca mas*, estiment que cette lenteur à réagir serait due à plusieurs facteurs : la peur, tout d'abord, le Brésil ayant été le premier pays où s'est implantée une dictature de ce type, ce qui a fortement marqué les esprits, ensuite l'amnistie qui a été la monnaie d'échange pour le rétablissement de la démocratie, et enfin le fait que le nombre des victimes est bien plus faible que dans les autres pays de la région, et surtout l'Argentine et le Chili. Selon une victime « *le silence a été si grand que, tant d'années plus tard, nous interiorisons encore la peur, comme si les forces armées étaient les maîtres absolus du pouvoir* ».

Les avancées de la recherche de la justice et de la vérité dans les trois pays du Cône Sud, ont indéniablement exercé une influence sur l'opinion publique brésilienne. La diffusion par Internet, les réseaux sociaux des initiatives ont permis de transmettre la connaissance des événements et ainsi de mobiliser les jeunes, nés bien après les événements et n'ayant aucune relation personnelle avec ceux-ci.

 **SOMMAIRE**
ARGENTINE

Difficultés de la politique économique...	page 3
... Et sociale	page 3
Environnement, développement et droits des peuples indigènes	page 4
Droit des femmes	page 4

BOLIVIE

Les militaires dans les rues pour freiner le crime	page 5
--	--------

BRESIL

Entre deux nécessités migratoires	page 5
-----------------------------------	--------

CHILI

La privatisation de la protection sociale en question	page 6
Droit des femmes	page 6

COLOMBIE

Procès contre Nestlé pour l'assassinat d'un syndicaliste	page 7
--	--------

CUBA

Une visite sans surprises	page 7
---------------------------	--------

MEXIQUE

La justice en question	page 8
Onu : participation de fonctionnaires publics aux disparitions forcées	page 8
La Commission interaméricaine des droits de l'Homme appelée à juger du cas des femmes d'Atenco	page 9
La sécurité au cœur de la campagne présidentielle	page 9

ARGENTINE

DIFFICULTES DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE...

Cent jours après le début du deuxième mandat à la présidence de Cristina Fernandez de Kirchner (CFK), sa politique économique et sociale connaît des ratés. Le vice-président est éclaboussé par un scandale de corruption, l'équipe gouvernementale a adopté une attitude contestable lors de l'accident d'un train de banlieue en février, s'est attirée la réaction immédiate et hostile de toutes les organisations syndicales – et de la population – à la suppression des subventions aux transports publics et autres services publics appliquant des tarifs sociaux, sans compter l'inflation. Les perspectives de croissance sont maintenant revues à la baisse.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue la décision des Etats-Unis de suspendre l'Argentine du bénéfice du Système généralisé de préférences (SGP), pour ne pas « *avoir agi bona fide envers les sentences arbitrales en faveur de sociétés américaines* ». Concrètement, le Ciadi, organisme de règlement des différends de la Banque mondiale, a émis deux sentences favorables à deux entreprises américaines de service public de l'eau, imposant à l'Argentine une amende de 300 millions de dollars en compensation des contrats dénoncés il y a dix ans par le gouvernement de l'époque. Le gouvernement argentin considère que cette sentence du Ciadi est contraire à la législation argentine et donc, ne peut être appliquée en l'état. Selon le gouvernement argentin, cette décision américaine prive de 18 milliards de dollars de bénéfices des entreprises exportatrices argentines, alors que le commerce bilatéral est favorable aux Etats-Unis qui jouissent d'un large supériorité. Il attribue cette décision annoncée à Washington le 27 mars au lobbying exercé par les *hedge funds*, c'est à dire ces fonds spéculatifs qui, par des procès aux Etats-Unis, entendent bien récupérer les dettes souveraines de l'Argentine, en cessation de paiement depuis 2002.

Mais les conflits commerciaux ne s'arrêtent pas là : les relations commerciales avec l'Uruguay sont aussi dans la ligne de mire, ce qui inquiète fort ces voisins dont l'économie est en partie dépendante de celle de l'Argentine. Même tensions avec le Brésil et lors de son voyage au Chili, la Présidente a lourdement

insisté sur la nécessité de remédier au déficit de la balance commerciale entre les deux pays, dont l'Argentine fait les frais. L'avenir du Mercosur est ainsi dans une zone de fortes turbulences. A cela s'ajoutent les répercussions de la crise dans les pays de la zone euro, et le rétrécissement des marchés importateurs. L'économie argentine est aussi victime de la fuite des capitaux à hauteur de 21 milliards de dollars l'an, de l'accroissement de la demande énergétique qui lui coutera cette année plus de 9 milliards de dollars, et les échéances de dette pour un montant de 11 milliards de dollars. De fait, les prévisions de croissance sont en assez ternes : après neuf années de croissance à un taux de 8 %, on estime qu'en 2012 elle pourrait atteindre les 5 %.

Les tensions économiques sont telles que le gouvernement entend faire passer d'autres mesures d'austérité. Fort de son récent succès électoral il ne semble pas craindre de fortes réactions sociales, mais néanmoins se défend en agitant le patriotisme économique, par exemple par la mise en cause de la société pétrolière YPF contrôlée par la multinationale espagnole Repsol, des mesures protectionnistes vs certaines importations étrangères (voitures par exemple) et aussi avec le conflit sur les Malouines. A cet égard, le ministre des Affaires étrangères, Hector Timmerman, a annoncé des actions juridiques contre les entreprises réalisant des explorations pétrolières aux Malouines.

Sources : *Página 12, El Nuevo Herald*

... ET SOCIALE

Au départ, il y a des revendications de salaires et de conditions de travail qui devaient être discutées lors de commissions paritaires, revendications largement justifiées par l'extension du service public d'enseignement depuis le premier gouvernement Kirchner et donc l'alourdissement des missions des enseignants. Coincé entre les succès de la politique déclarée de justice sociale des deux mandats précédents et l'anticipation de difficultés majeures de la politique économique, le gouvernement de CFK semble avoir choisi le tour de vis budgétaire pour le social, pariant que le bilan du mandat antérieur permettrait d'éviter la contestation sociale. Mais, renouant avec la tradition de refus de la négociation des gouvernements autoritaires et de l'ultra libéralisme, le ministre de

l'Education puis la Présidente, dans son message de début de mandat, ont mis le feu aux poudres par des déclarations sur ces enseignants qui travaillent peu d'heures et sont, de facto, payés à ne rien faire pendant les congés des enfants, etc. Toutes les organisations syndicales d'enseignants, même celles qui soutiennent la majorité gouvernementale, se sont indignées de ces déclarations, considérées comme profondément injustes et méprisantes, et ont exprimé leurs craintes que cela soit le signal d'un changement d'orientation stratégique.

Des conflits larvés du même ordre ont éclaté aussi dans la santé, qui s'ajoutent aux conflits dans bon nombre de provinces liés aux exploitations minières et sont symptomatiques d'un débat sur les conditions du développement et la démocratie.

Sources : *Página 12*, *infos CTA*

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT ET DROITS DES PEUPLES INDIGENES

Les 33 communautés indigènes installées sur la zone de 17 000 Km² de Salinas Grandes au Nord-Ouest de l'Argentine, dans les provinces de Salta et Jujuy, ont porté devant la Cour Suprême leur droit d'être consultées sur les projets d'exploitation minière des salines, en vue de l'exploitation du lithium. Depuis deux ans ces communautés demandent des explications au ministère des Mines sur les projets d'exploitation du minerai, qui devrait tenir la vedette au cours du prochain demi siècle. En effet sur une vaste région s'étendant sur le Nord-Ouest de l'Argentine, le Nord du Chili et le Sud de la Bolivie, et que le magazine Forbes qualifie « d'Arabie Saoudite » du lithium, car s'y trouveraient 85% des réserves mondiales de lithium, minerai utilisé dans les batteries rechargeables des ordinateurs portables, dans toute une série de produits technologiques audio visuels, les téléphones portables, ainsi que dans les voitures électriques, et susceptible de remplacer les combustibles fossiles qui contribuent au réchauffement planétaire.

Cela étant, la zone des Salines est un écosystème fragile, et de nombreuses communautés qui vivent du commerce du sel et d'agriculture traditionnelle de subsistance la revendiquent comme territoire ancestral.

En 2010, déjà, ils avaient demandé à la Cour Suprême d'intervenir pour défendre leur droits à la consultation préalable, inscrit dans la Constitution de l'Argentine et dans la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail sur les peuples originaires. Cette fois là, il s'agissait de borate et une étude d'impact du système d'exploitation leur avait été présentée pour lever leurs interrogations. Maintenant, contrairement aux affirmations qu'aucun contrat d'exploration, et encore moins d'exploitation, n'a été signé avec des entreprises, leurs avocats indiquent que les sites Internet de certaines entreprises mentionnent déjà leur participation à l'exploitation des gisements. Par contre, ils dénoncent la perforation de puits par des entreprises, qui entraînent une contamination du sel qu'ils récoltent et provoquent des déséquilibres hydriques qui portent atteinte leurs cultures traditionnelles.

Dans le même temps, les immenses réserves de lithium du territoire argentin, ouvrent des perspectives de développement industriel autonome et les chercheurs de plusieurs universités argentines sont entrain de développer le savoir faire nécessaire à la fabrication locale des batteries et autres produits dérivés du lithium. Les chercheurs estiment que par le développement d'une technologie argentine de production du produit base de l'industrialisation, le carbonate de lithium, ils pourront mettre en évidence le coût réel du produit, et donc savoir quels sont les profits réels des entreprises déjà installées et donc récupérer des royalties; mais aussi développer une technologie à l'impact environnemental minimal et, en cas d'incident, des technologies réparatrices, de façon à avoir la capacité d'exiger des entreprises internationales venant exploiter la ressource qu'elles respectent l'environnement, pour éviter ce qui s'est passé avec l'exploitation aurifère.

Sources : *IPS*, *Página 12*, *La Jornada*

DROITS DES FEMMES

La Cour Suprême a finalement statué sur la légalité de l'avortement en cas de viol. Les juges ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de le justifier par une plainte antérieure à la demande d'interruption de grossesse. Selon la Cour, ce droit ne doit pas être interprété de manière discriminatoire –en le limitant aux cas de victimes « *idiotes ou débiles* »– et ne requiert aucune

autorisation judiciaire ni formalité administrative. Cette décision met fin à des décennies d'interprétation abusive de la part du corps médical et sanitaire, ainsi que du système judiciaire, privant de ce fait de nombreuses femmes de leurs droits reconnus par la loi, et aboutissant à des sanctions pénales, au cas de recours à l'avortement contre l'avis des autorités judiciaires. Invoquant la lettre de la Constitution comme des traités sur les droits humains ratifiés par l'Argentine pour justifier leur sentence, les juges suprêmes ont estimé nécessaire de lui adjoindre un avertissement aux professionnels de santé sur « l'impossibilité d'é luder leurs responsabilités professionnelles » et un rappel à l'ordre aux autorités judiciaires : « conformément aux exceptions prévues au Code pénal, c'est la femme enceinte qui décide de solliciter une intervention, avec le médecin qui va y procéder et non un juge, à la demande du médecin ». Forts de ce précédent juridique, une semaine plus tard (20 mars) une quarantaine de députés de cinq formations politiques représentées au Parlement, appartenant à la majorité comme à l'opposition, ont déposé un projet de loi de légalisation de l'avortement. Le projet a été élaboré dans le cadre de la campagne pour le droit à l'avortement, animé par plus de 250 organisations sociales, syndicales, féministes, de droits humains.

Le texte présenté est l'aboutissement d'un long processus de consultation et de recherche d'un consensus. Ce projet avait déjà été soumis en 2007 au Parlement comme « initiative de la société civile » mais alors sans le soutien de députés.

Aujourd'hui, le soutien de nombreux parlementaires tient à ce que le débat sur la légalisation de l'avortement est aujourd'hui bien installé dans l'opinion publique et dans la société argentine. Bien que le sujet soit controversé, selon Estela Diaz, animatrice de la campagne pour l'organisation syndicale CTA, « la question du droit ne peut ignorer celle de l'injustice sociale liée à l'impact de la criminalisation de l'avortement et au manque de réponses aux risques sanitaires encourus par les femmes et le non respect de leur autonomie et du droit de disposer de leur corps ».

Source : Página 12

BOLIVIE

LES MILITAIRES DANS LES RUES POUR FREINER LE CRIME...

Mi-mars, le gouvernement a décidé de déployer 2 300 militaires dans les rues pour tenter de contenir l'augmentation de la délinquance et de l'insécurité. Le Président Evo Morales a reconnu que les effectifs de la police ne sont pas suffisants pour tenir en échec la délinquance et le crime. En outre, le corps policier, mal payé, est accusé de corruption. Le mécontentement de la population a atteint un tel niveau que des voix se sont élevées pour réclamer le rétablissement de la peine de mort pour les auteurs de meurtres ou de viols. Tout aussi préoccupant : dans certains quartiers, les habitants font justice eux mêmes et n'hésitent pas à lyncher des suspects.

Baptisée « ville sûre », l'opération devrait durer 3 mois, mais ses critiques estiment déjà qu'elle ne sera qu'un palliatif, car elle n'affronte pas le problème sous jacent de la pauvreté et du chômage chronique.

Source : BBC Mundo

BRÉSIL

ENTRE DEUX NECESSITES MIGRATOIRES

Le Brésil est partagé entre deux nécessités : l'attraction de professionnels qualifiés pour soutenir son développement économique et l'accueil pour des raisons humanitaires, statut de grande puissance mondiale oblige.

Le gouvernement brésilien a initié une nouvelle politique migratoire, modifiant le statut des étrangers instauré sous la dictature, pour adopter une formule proche de l'immigration choisie, en fonction des besoins du développement national, favorisant les étrangers hautement qualifiés aux dépens des sans formation, et plus particulièrement ceux susceptibles d'apporter des connaissances technologiques nouvelles. Pour ceux ci, les formalités migratoires seront simplifiées au maximum. Cette nouvelle politique migratoire, bien que non officielle pour l'instant, s'inspirerait des modèles canadien ou australien et serait fondée sur les études gouvernementales et

des demandes des entreprises, en fonction des besoins de celles-ci et de leurs déficits de main d'œuvre très qualifiée, que les universités et écoles brésiliennes ne sont pas en mesure de former massivement pour l'instant. Les immigrants européens sont particulièrement visés : bonne formation, niveau historique de chômage ou de précarité, ils ont le profil idéal pour immigrer même s'ils ne partagent pas nécessairement la langue ou la culture.

Selon les études officielles, la 6^e puissance économique mondiale a besoin tout de suite de 200 000 à 400 000 professionnels qualifiés –techniciens, ingénieurs, scientifiques– plus particulièrement dans le pétrole, les mines, et les technologies de l'information.

Les besoins de main d'œuvre sont aussi très forts pour réaliser les grands travaux exigés par la Coupe du monde de football et les Jeux Olympiques, stades, infrastructures hôtelière et de transports, mais aussi pour la construction de gigantesques barrages pour satisfaire la demande énergétique croissante. Sur nombre de ces chantiers sont employés des immigrants haïtiens qui sont admis sur le territoire au titre de la solidarité envers le peuple haïtien. Les 4 000 sans papiers entrés les deux dernières années seront régularisés, mais d'ores et déjà, des documents à titre humanitaire ne seront attribués qu'à 100 personnes par mois. Le flux d'immigrants haïtiens par les frontières Nord a été suscité par la participation du Brésil à la Forpronuh. Des voix s'élèvent au Brésil pour demander une réflexion sur « *la contribution du Brésil à la diminution de la pauvreté dans le monde* » et sur les limites de cette aide.

Fin 2011, le Brésil comptait 2 millions d'étrangers en situation régulière, soit environ 1% de la population du pays –198 millions d'habitants– et quelques 600 000 sans-papiers. Par comparaison, en Argentine, les immigrés en situation régulière représentent 13% de la population, et 3% de plus pour les sans-papiers. L'augmentation rapide du nombre d'immigrés a permis au Brésil en 2011 d'avoir un solde migratoire positif, depuis de nombreuses décennies. Le retournement de situation sociale et économique est à l'origine de cette inversion de tendance.

Source : IPS

CHILI

LA PRIVATISATION DE LA PROTECTION SOCIALE EN QUESTION

Trente ans après la privatisation, sous la dictature de Pinochet, et sous l'impulsion du ministre du Travail de l'époque, José Piñera, frère de l'actuel Président, du système de protection sociale dans le cadre de la libéralisation totale de l'économie, la centrale syndicale Cut a lancé une campagne nationale contre les AFP (fonds de pension).

Les AFP sont de plus en plus souvent critiquées par la population, pour leur inefficacité et pour la corruption qu'elles génèrent. Néanmoins, la Cut estime qu'elle doit faire une grande campagne « *pour démasquer les vices de ce système soumis aux aléas du marché et de la spéculation financière* » et convaincre très largement la population de soutenir la suppression du système.

La Cut revendique son remplacement par un système de protection sociale public, dans lequel « *les fonds des travailleurs ne seront pas livrés au capital spéculatif et placés à perte, un système dans lequel les employeurs cotiseront, comme c'est le cas dans de nombreux pays du monde, où les retraités reçoivent une pension de retraite équivalant à 70% de leur dernier salaire* ».

Source : site Cut

DROITS DES FEMMES

Un projet de loi autorisant l'avortement thérapeutique est présenté au Parlement. La pratique de l'IVG a été légale de 1931 à 1989, jusqu'à ce que la dictature, proche de sa fin, décide de pénaliser l'avortement dans tous les cas de figure. De 1994 à 2010, en démocratie, neuf projets de lois destinés à modifier la législation ont été présentés. Le projet actuel fait l'objet d'intenses discussions et divise y compris la majorité de droite du président Piñera. Ce dernier et ses ministres ont invoqué l'argument de conscience. Les partisans de la loi ont fait valoir que le Chili est un Etat laïque depuis 1925 et que, en conséquence, « *on ne peut imposer par la loi à la totalité de la population des croyances morales ou religieuses sur le début de la vie* », et d'autre part que dans un pays où les avortements clandestins sont très nombreux, « *tous les jours les droits humains des*

femmes sont violés, quand on les oblige à poursuivre une grossesse contre leur gré».

Les sondages montrent que les principales intéressées, les femmes, sont à 70 % favorables à une loi sur l'avortement thérapeutique, et à 60 % en cas de viol.

Le sénateur Navarro, promoteur du projet de loi, le défend en termes de santé publique. En effet, il avance que si on ne possède pas de chiffres exacts sur le nombre d'avortements, puisque l'acte est pénalisé, de 2001 à 2006, une institution de recherche en sciences sociales a mené une enquête qui a abouti à un chiffre de 235 153 avortements sur cette période. Par ailleurs, il souligne que l'avortement est la première cause de mort maternelle, les complications des suites d'interruptions de grossesses représentant le quart des morts maternelles.

Source : IPS

COLOMBIE

PROCES CONTRE NESTLE POUR ASSASSINAT D'UN SYNDICALISTE

Le syndicat colombien Sinaltrainal, avec le soutien de syndicats suisses et d'organisations de droits de l'Homme a porté plainte début mars contre l'entreprise transnationale Nestlé SA, auprès du procureur de Zug en Suisse. Dans un mémoire d'une centaine de pages les plaignants accusent l'entreprise de responsabilité dans l'homicide de Luciano Romero, assassiné en 2005, par défaut de mesures de sécurité. Luciano Romero, qui a travaillé pendant des années pour la filiale colombienne de Nestlé, Cicolac, a été assassiné par des paramilitaires, alors qu'il avait été l'objet de menaces de mort, après avoir été accusé à tort par les dirigeants locaux de Cicolac d'appartenir à la guérilla. Un ex-commandant des paramilitaires a affirmé par la suite que Cicolac avait effectué des paiements à son unité paramilitaire. La direction suisse de l'entreprise, au courant des agissements de ses représentants en Colombie comme des menaces contre les syndicalistes de la région, n'a cependant pris aucune mesure pour assurer la sécurité de ses employés menacés.

Le tribunal de Zug devra évaluer la responsabilité pénale de l'entreprise du fait de ce défaut de protection. La décision du tribunal est d'autant plus atten-

due que le Code pénal suisse prévoit depuis 2003 la responsabilité pénale des entreprises mais n'a encore jamais été reconnue. Le cas de Luciano Romero pourrait donc constituer un précédent en droit pénal sur la responsabilité des entreprises dans les zones de conflit.

Source : Site de Sinaltrainal

CUBA

UNE VISITE SANS SURPRISES

La seconde visite de Benoît XVI à Cuba a été sans surprises : il n'a pas reçu les Dames en blanc et les dissidents, faute de temps, mais son programme lui a permis de rencontrer Fidel Castro, ses homélies auraient pu être prononcées n'importe où dans le monde. Certes, Benoît XVI n'a pas le charisme de Jean Paul II, mais aussi Cuba a changé depuis cette première visite papale. Clairement, le Vatican a fait le pari de la continuité politique. Certes le Pape a fait, peu avant son départ de Cuba, quelques allusions aux sujets politiques en proposant « *une société ouvrant de vastes horizons, rénovée et réconciliée... à laquelle personne ne verra limiter ses libertés fondamentales, ni n'en sera exclu pour cause de désaccord ou manque de moyens matériels* ». Mais aussi, pour rééquilibrer, il a aussitôt affirmé que cette situation « *est aggravée quand des mesures économiques restrictives imposées de l'extérieur pèsent de manière négative sur la population* », désignant l'embargo américain.

Quelques éléments de bilan de cette visite :

- le gouvernement a offert l'infrastructure pour les messes en plein air mais aussi une bonne partie du « public » – les employés du service public et les fonctionnaires s'étaient vu attribuer des jours de congé pour aller saluer le Pape, et avaient été fortement encouragés à assister aux messes.
- Le Pape a disqualifié l'opposition en se refusant à écouter ses revendications. La semaine précédant la venue du Pape, un incident avait préfiguré cette position : les dissidents avaient occupé l'Eglise de La Caridad del Cobre, sainte patronne de l'île – prétexte à la visite papale – et refusant

d'obéir aux injections d'en sortir du cardinal archevêque, celui ci avait demandé aux forces de l'ordre de faire évacuer. Ce qui fut fait.

- L'enracinement de l'Eglise catholique dans la société cubaine est beaucoup plus faible qu'elle ne le prétend, affaiblissant de ce fait sa prétention à être l'interlocuteur privilégié du gouvernement.
- Élément nouveau : l'Eglise cubaine souhaite, en échange de son soutien au processus en cours, s'engager dans l'enseignement. Elle a déjà fait part de sa disposition à former des spécialistes de la gestion des entreprises dans ses séminaires. Face à ce projet, le PC cubain a décidé illico de transformer ses écoles de formation au marxisme léninisme en écoles supérieures de management.

Source : BBC Mundo

MEXIQUE

LA JUSTICE EN QUESTION

L'avis émis par Andrés Zaldivar, magistrat à la Cour Suprême, sur l'appel de la française Florence Cassez de sa condamnation à 60 années de prison, a fait scandale et, en même temps a ouvert un grand débat public sur le fonctionnement de la justice, sur le rôle de la police et surtout sur le respect des normes du droit pénal. Zaldivar souligne dans son avis que le montage télévisé fabriqué par la police fédérale, et transmis par la télévision le lendemain de l'arrestation, base de l'accusation du ministère public, a constitué une grave violation de la présomption d'innocence, mais aussi au droit à la vérité due à la société mexicaine. Le droit à la vérité est issu d'une sentence de la Cour Suprême concernant le cas du massacre de 17 paysans à Aguas Blancas dans l'Etat de Guerrero en 1995 ; dans ce cas aussi, après enquête de magistrats de la Cour Suprême, il fut déterminé que le gouverneur de l'époque avait laissé projeter une vidéo manipulée pour couvrir les agissements de la police. Dans le cas Cassez, le magistrat Zaldivar ne se prononce pas sur l'innocence ou la culpabilité de la Française, mais indique que le montage télévisé, la présentant comme responsable d'enlèvements, ne pouvait qu'avoir un impact sur l'opinion publique et sur toutes les personnes

amenées à participer au procès pénal. Zaldivar affirme que le montage télévisé a entaché la fiabilité des preuves de l'accusation .

Dès le lendemain de la publication de l'avis du magistrat, le président de la République lui même est intervenu publiquement pour demander à la justice de ne pas « *interpréter la loi au bénéfice des délinquants* » et, en rendant la justice, de « *pondérer les droits des accusés et ceux des victimes* », réclamant que justice soit rendue pour toutes les victimes d'enlèvements.

Cette intervention de l'exécutif s'est attiré une réplique immédiate des organisations de droits de l'Homme, soutenant le magistrat de la Cour Suprême. Par ailleurs le président de l'officielle Commission des droits de l'Homme de la capitale, a fait remarquer que le respect des droits à l'assistance consulaire – violés dans le cas de la Française comme le souligne l'avis – devrait être pris en compte avec sérieux en raison des 11 millions de Mexicains vivant à l'étranger et désireux de pouvoir bénéficier de la réciprocité de ce droit, ainsi qu'à des procès justes.

Source : La Jornada

ONU : PARTICIPATION DE FONCTIONNAIRES PUBLICS AUX DISPARITIONS FORCÉES

Dans un rapport présenté devant le Conseil des droits de l'Homme de l'Onu, les experts ayant visité le Mexique ont conclu sur la base d'informations concrètes, détaillées et véridiques que l'Etat mexicain a participé à des disparitions forcées, réalisées par des groupes du crime organisé, avec l'appui direct ou indirect de fonctionnaires publics, soit au total 346 en 2010, et autour de 3 000 depuis 2006. Le rapport dénonce aussi « *des arrestations par de militaires de civils emmenés dans des camps militaires* » dans cinq Etats, où « *du personnel militaire a interrogé les personnes détenues* », parfois « *en utilisant la torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants* », et des disparitions « *pour de courtes périodes* » appelées levantones. En outre, « *les violations des droits de l'Homme commises par des éléments des forces armées sont assujetties à la justice militaire* ». Le rapport demande à l'Etat mexicain de déférer ces cas à la justice pénale .

L'Onu signale que les femmes, les migrants, des défenseurs des droits humains et journalistes sont

particulièrement vulnérables en matière de disparitions.

L'Onu recommande « *d'envisager à court terme de retirer les forces militaires des opérations de sécurité publique, qui ressortent du droit et du devoir de l'Etat, dont les actions ne peuvent être réalisées aux dépens du respect des droits humains ni en permettant la pratique des disparitions forcées* ». Les Nations unies demandent au Mexique de « *réguler l'usage de la force de la part de l'armée et de toutes les branches de la police* », comme mesure visant à prévenir les disparitions forcées.

Les experts de l'Onu soulignent aussi la nécessité d'éliminer de la législation mexicaine la détention secrète « *permettant de placer des personnes à l'isolement dans des maisons de sécurité pour une durée allant jusqu'à 80 jours, sans charges et avec un contact très limité avec des avocats ou leurs familles, leur lieu de résidence étant fréquemment inconnu* ».

En conclusion, le Conseil des droits de l'Homme de l'Onu estime que « *les victimes de disparitions forcées n'ont pas confiance dans le système judiciaire, dans les agents du ministère public ni dans les forces armées* », et souligne qu'au Mexique l'impunité est « *chronique* », le pays ne réalisant pas « *des efforts suffisants pour sanctionner les auteurs et garantir la vérité et la réparation* » des dommages.

Source : La Jornada

LA COMMISSION INTERAMERICAINE DES DROITS DE L'HOMME APPELEE A JUGER DU CAS DES FEMMES D'ATENCO

San Salvador de Atenco est une localité rurale proche de México, où en 2006 eurent lieu des graves incidents entre la population et la police. Au cours des affrontements, la police fédérale arrêta onze femmes qui furent battues, violées et emprisonnées.

Les onze femmes ont décidé d'en appeler à la Commission inter américaine des droits de l'Homme qui siège à Washington, pour faire reconnaître la culpabilité de l'Etat mexicain et obtenir justice car, après plusieurs années d'enquête, suite à la plainte déposée contre les policiers, le procureur de l'Etat de Mexico s'était déclaré incompétent, après avoir

absout deux des policiers incriminés, malgré les « *actes de torture, traitements cruels, inhumains et dégradants et de viol en réunion* » dont les accusaient les plaignantes. Celles ci constatant que « *si longtemps après les faits il n'y a toujours pas de volonté politique pour enquêter et éclaircir les faits* », elles ont donc décidé de recourir à une juridiction supra nationale.

Leur plainte a été jugée recevable.

Source : La Jornada

LA SECURITE AU COEUR DE LA CAMPAGNE PRESIDENTIELLE

Face à l'exacerbation de la violence des bandes organisées et de la criminalité liée aux trafics de drogue, d'armes, d'êtres humains, le président Calderón a chargé l'armée de faire régner l'ordre et la sécurité, supplantant la police, gangrénée par la corruption et sous la coupe, dans plusieurs Etats des groupes mafieux. L'échec de cette stratégie sécuritaire est patent, comme le montre la croissance du nombre de victimes civiles, de personnes déplacées et surtout la perte de crédibilité des forces de l'ordre et plus généralement, des institutions.

La sécurité est maintenant au coeur de la campagne pour l'élection présidentielle qui aura lieu début juillet. La candidate du Parti acción nacional (Pan) au pouvoir, n'envisage pas de changement de stratégie ; quant à Enrique Peña Nieto, candidat du Parti révolutionnaire institutionnel (Pri), donné comme gagnant, ses positions sont très floues.

Le candidat de l'opposition de centre gauche à la présidence, Andrés Manuel, Lopez Obrador a présenté des propositions pour combattre la violence et la criminalité organisée, fondées sur une conception nouvelle de la sécurité, proche des citoyens et comprenant le retrait de l'armée de l'espace public et la création d'une police fédérale nationale, moralisée et bien formée, pour reprendre les tâches aujourd'hui réalisées par les militaires. Lopez Obrador se propose de mettre en discussion ses propositions dans la société mexicaine afin d'aboutir à un consensus sur celles-ci.

Source : La Jornada